L'ABEILLE.

urnal officiel de l'Etat et de la Ville,
Imprimé par J. Bayon.
NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 3 MAI 1836.

POUR PRESIDENT.
M. VAN BUREN.
POUR VICE PRESIDENT:
RD. M. JOHNSON.

us donnons aujourd'hui le message du Maire sé au Conseil-général des trois municipalités. Il a été impossible de pouvoir publier les documens ccompagnent cette pièce ainsi que les débats de nce: ils paraîtront demain.

répandait dans le public depuis deux jours, le que le navire Talma, parti du Hâvre pour notre était perdu corps et biens; avant de nous en rter à ces bruits, nous voulions avoir des don certaines, c'est donc à l'appui d'une lettre du e du 1er. de mars, que nous pouvons annoncer manière assez formelle, que ce malheur n'a pa u, et que le Talma était dans ce port à la date ci s.

us apprenons l'arrivée au Hâvre des navires sui partis d'ici: le 29, le Talma et le Canton; le 28, ary-Ann et l'Elizabeth-Bruce; le Salem était en on charge le 2 mars.

TEXAS.

habitant de cette ville, arrivé hier matin des At as à bord du bateau à vapeur *Velocipède*, rapporte dans la soirée qui précéda son départ, deux per es étaient arrivées à St. Martinville, en droite li du Texas. Ces deux individus, qui paraissaient rtenir à une classe respectable de la société, ra èrent comme un fait positif qu'une action avait eu ntre les forces des Texiens commandées par le ral Houston, et les Mexicains dans laquelle ces iers furent mis en pleine déroute et perdirent en 1200 hommes, dont 700 tués et 500 faits prison Parmi ceux-ci se trouvait le général Cos. La des Texiens est peu considérable.

ci quels sont les autres détails fournis par ces individus:

r quelque cause inconnue l'armée mexicaine été divisée en deux corps, que séparait la rivière os. La crue subite des eaux ayant empêché ces corps d'opérer leur jonction, le général Houston ha contre le plus fort des deux, qui comptait de 1400 hommes Cette division s'étant retirée de es Texiens passa par Harrisburg et incendia ville. Cependant le général Houston ayant réussi atteindre à environ sept milles au delà d'Harris les surprit par une attaque aussi vigoureuse prévue. Les Mexicains ne purent soutenir le choc et après s'être défendus quelque temps, furent plètement défaits.

s deux personnes dirent en outre qu'elles n'é qu'à une très petite distance d'Harrisburg, et es entendirent très distinctement la fusillade, et résultat de l'action était bien connu avant leur t et que le général Houston s'était avancé à la uite de l'autre division, que l'on ne suppose pas oir lui échapper.

Important du Texas.

circulaire de M. Thomas, apportée en cette par le bateau à vapeur Levant, arrivé hier au de Natchitoches, confirme la nouvelle de la vic remportée par Houston sur les troupes mexicai Ce général, après avoir complètement battu la ière division de l'armée ennemie, attaqua et défit onde, commandée par Santa Anna en personne. ésultats du combat sont contenus dans la circu dont voici la traduction:

Quartier-général de l'armée Texienne, Ce 23 avril 1836.

s rencontrâmes Santa-Anna le 21; nos troupes é avec un corps de 600 hommes de nos troupes. i sous ses ordres une armée de 1100 hommes et obusiers. Nous les avons entièrement défaits itié ayant été tuée et l'autre faite prisonnière. Anna lui-même et ses principaux officiers sont re pouvoir. L'histoire de la guerre n'offre rien isse être comparé à cette victoire. Nous n'eû ue 6 hommes de tués et 20 de blessés.

ems me manque pour donner tous les détails de ille. Je le ferai demain. J'en appelle encore concitoyens. Ne nous arrêtons pas en si beau ! Marchons de l'avant et sachons triompher qui peut rester de l'armée mexicaine; et notre ra libre! Notre mandat ne peut s'achever que l'œuvre sera complette.

THOMAS RUSK, secrétaire de la guerre.

L'authenticité de cette circulaire est garantie certificat de l'adjudant-général Houston.

bruit a circulé dans la soirée qu'une lettre du l Gaines, apportée par le même bateau, annon e Santa-Anna et tous les siens avaient été fusil ous avons fait tous nos efforts pour nous assu la vérité du rapport, mais nous n'avons rien ui ait pu nous engager à confirmer la nouvelle.

e lettre, datée du 20, écrite par Houston, com nt en chef de l'armée texienne parle du com ment de la bataille dont les particularités onnées sommairement dans la circulaire qui La première affaire eut lieu dans la matinée alors on présumait que les forces ennemies ne ent qu'à 800 hommes. Depuis, on a su qu'elles de 1100, sauf ceux qui ont pu réussir à se sau

ost. scriptum de la lettre de Houston se ter n disant que Santa Anna était sur le champ de t que le colonel Rusk (secrétaire de guerre as) avait combattu et s'était conduit au mieux ire du général Houston.

ELLES PLUS RECENTES D'ESPAGNE.

arrivée de la goëlette fine voilière Texxer, ca Jones, en 64 heures de la Havane, nous obte ar l'entremise d'un des passagers ou bord un o y *Lucero* du 26, contenant des nouvelles gne de 7 à 8 jours plus récentes que celles pu dans notre numéro d'hier. Les dates de Ma nt jusqu'au 12 mars.

0, on a appris dans la capitale, par une dépêche e du général Espartero, adressée au général en ordova, la nouvelle qu'une affaire des plus s avait eu lieu à Orduna entre un parti de cava environ 600 Christinos et un corps d'infanterie es s'élevant au-dessus de ce nombre. Le com mença d'abord près de Tertenga, au pied de agne. Espartero fit exécuter une charge par x compagnies de l'Infant et de la Princesse, pour résultat de déloger les rebelles de la po u'ils occupaient. De son côté, Espartero se tête des deux escadrons de hussards de la se, descendit au grand trot de la montagne et vit les Carlistes qui se repliaient sur Orduna. alerie les y atteignit, et après une action qui usieurs heures, les Carlistes évacuèrent cette ui leur offrait une défense facile, pour se porter autre point. Leur déroute fut telle que presque corps fut ou détruit ou fait prisonnier. La perte istinos s'est réduite à quelques hommes de tués rze de blessés; parmi les premiers on compte mandant-général de la cavalerie, D. Pedro Re Elio, qui reçut la mort, après que le combat se iné, des mains d'un prisonnier Carliste auquel it laissé son fusil.

OUVELLES D'ANGLETERRE PLUS FRAICHES DE HUIT JOURS.

navire paquebot anglais Orossum, capitaine Re tler, est arrivé à la Havane, venant de Falmouth la courte traversée de 39 jours. Des journaux ndres, jusqu'au 15, ont été reçus par cette voie; rouvons dans le *Noticioso* les extraits suivans.

général Espartero, sous la direction du généra s'est emparé de Balmaseda dans les premiers e mars: après cela il est entré à Bilbao à la tête 0 hommes. En conséquence, les Carlistes avaient onné leurs projets contre Lequeito, et s'étaient sur Durange.

lettres de Madrid du 3 annoncent la recomposi ministère, à la tête duquel serait appelé Isturiz uc de Rivas: Mendizabal aurait le département térieur. Les fonds publics s'étaient améliorés ette de l'intérieur avait monté de ½ pour cent.

ne colonne de 3000 hommes sous les ordres du l de Brigade, Baron de Santos, occupait Reino autre colonne d'un chiffre égal et commandée baron de Porto est partie de Zamora pour se por la Gallicie.

ne lettre de Burgos dit que le 26 de février, la n portugaise commandée par le baron Antas de 1300 hommes d'infanterie, de 300 chevaux, pièces d'artillerie de montagne, est entrée en ville; le lendemain, une autre division de 1500 es d'infanterie y est également arrivé

e *Courrier Français* dit que les plénipotentiaires mérique espagnole étaient partis de Madrid par d'une rupture dans les négociations entamées ement au traité de reconnaissance, et que la d'Angleterre avait été invitée à offrir sa média

Morning Chronicle du 14 dit, qu'en conséquence reprise de Balmaseda, le projet de bloquer les es promettait un succès complet. Cordova abli une ligne depuis Pampelune jusqu'à la val Bastan, du côté sud de l'Ebre. Le général était à Vitoria et soutenait la ligne de l'Ebre. Pampelune jusqu'à Bilbao la ligne est parfaite assurée, et Espartero ne devra éprouver aucune té à l'étendre jusqu'à Fuenterrabia.

Le gros de la faction était concentrée entre Salvatierra et Durango; ainsi donc les Carlistes seraient enveloppés de toutes parts, excepté du côté de la frontière depuis Irun jusqu'aux vallées des Alduides et Bastan.

Le cordon des troupes françaises d'observation a maintenant une force considérable sur la frontière, entre St. Jean de Luz et St. Jean de Pie de Porto; et l'on croit que, du consentement mutuel des deux gouvernemens, ce cordon passera la frontière et occupera les passages qui conduisent aux Alduides et au Bastan, afin de protéger efficacement les habitans de ces endroits, et empêcher que les Carlistes ne reçoivent des secours de France.

Les lettres de Barcelone du 28 février, disent que les Carlistes sont poursuivis dans toutes les directions, et que tout récemment on avait pris et fait fusiller six chefs de factieux, (cabecillas) parmi lesquels se trouvait Pereira, qui s'était enfui de Santa-Maria, et un moine très-influent de la faction.

L'Angleterre continuait avec toute l'activité possible ses envois d'armes et de munitions aux troupes de la reine d'Espagne. 400 hommes avaient été recrutés à Liverpool et envoyés à la Peninsule pour augmenter les forces du général Evans.

Les bruits qui s'étaient répandus sur l'intervention armée de la France obtenaient de jour en jour un caractère d'authenticité. Il paraîtrait que le cabinet actuel est, on ne peut plus, porté à soutenir cette mesure.

Les dates commerciales de Liverpool vont jusqu'au 12. On les trouvera dans la partie anglaise.

Nouvelles récentes de France.

Le paquebot Sylvie de Grasse, capitaine Wiederholt, parti du Hâvre le 1er mars est arrivé à New-York le 18. Il porte des journaux de Paris et du Hâvre du 3. Ces feuilles ne nous apprennent rien d'intéressant. A Paris et dans tous les départemens l'attention publique est entièrement absorbée par le nouvel opéra de Meyerbeer intitulé la "St. Barthélémy ou les Huguenots" qui a obtenu le plus brillant succès.

Le message spécial du Président des Etats-Unis au Congrès, annonçant son acceptation de la médiation anglaise a été reçu au Hâvre par le paquebot Albany, et publié dans les gazettes sans aucun commentaire. Ce document n'était pas encore parvenu à Paris.

La Chambre des Députés était occupée à la discussion de quelques lois relatives aux grandes routes du royaume, auxquelles le public prenait fort peu d'intérêt. Le nouveau ministère n'a pas eu encore à faire preuve de force dans aucune question importante, mais tout porte à croire que M. Thiers est solidement établi dans son poste et qu'il sera soutenu par la majorité des députés.

M. Wilkins, notre ambassadeur en Russie, est arrivé à Paris en bonne santé.

Les associations orangistes en Irlande ont été définitivement dissoutes et on attend de grands résultats de cette mesure.

Le Duc de Cumberland, grand maître de ces loges, en obéissance aux ordres du Roi, a formellement annoncé aux loges dépendantes de lui leur dissolution; toutes paraissent s'y conformer et suivre l'exemple de leur chef.

Un comité choisi de la Chambre des Communes était occupé à examiner la question de l'argent que M Raphaël déclare avoir payé à M. O'Connell pour lui faire obtenir un siège au parlement.

BUENOS-AYRES.

Des lettres de Buenos-Ayres, du 6 février, ont été reçues à Boston. Les mines de la province de Mendoza vont être ouvertes et exploitées de nouveau. Des lois ont été adoptées pour l'établissement d'un hôtel des monnaies et pour régler la circulation des espèces. Le gouvernement a été obligé de renouveler en grande partie l'émission des bons de l'échiquier, qui portent un intérêt de un et demi pour cent par mois. La somme totale en était, au 1er. février, de $3,100,500.

Une lettre particulière porte que le gouvernement ne donnait aucune protection spéciale au bateau-à-vapeur qui navigue entre Buenos-Ayres et Montevideo. Une grande quantité de bois de chauffage et d'autres articles appartenant à cette entreprise et emmagasinés à bord d'un vieux navire, avaient été coulés bas par des gens mal intentionnés. Le capitaine assure que sa vigilance seule a pu sauver jusqu'ici son bâtiment. Il n'y a pas de doute que cette entreprise ne soit abandonnée.

Incendie d'un théâtre—126 personnes brûlées vives.

L'Abeille du Nord contient le récit d'un accident horrible, arrivé à St. Pétersbourg le dimanche 14 février. Vers 4 heures du soir, un incendie éclata dans le bâtiment en bois qui sert de théâtre à M. Lehman. Le feu fut mis à une poutre par une lampe suspendue trop haut. Afin de faire connaître au public le danger qui le menaçait, le rideau fut levé; huit portes furent ouvertes à la fois et une grande partie des assistans put s'échapper sans aucun mal. Il eût pu en être de même pour tout le monde, mais les personnes qui étaient au parterre se portèrent toutes vers un passage étroit qui se trouva bientôt encombré. Ceux qui tombèrent rent foulés aux pieds. Le toit s'écroula et couvrit la foule au-dessous de brandons enflammés. Sur un nombre d'environ 400 personnes qui se trouvaient dans la salle, 121 hommes et 5 femmes périrent; il y eût encore 10 autres personnes blessées grièvement, mais on espère qu'elles survivront. Les efforts les plus grands furent faits pour arrêter les progrès des flammes; l'Empereur lui-même arriva à la tête du premier corps de pompiers. La grandeur de cette calamité semblait avoir frappé la foule qui se pressait autour du théâtre; le plus grand ordre fut préservé.

On emporta au palais de l'Amirauté les corps où l'on découvrait encore quelques signes de vie: les soins les plus assidus leur furent prodigués.

PORTUGAL.

Campos, le ministre des finances, a eu peu de succès dans la tentative qu'il a faite pour procurer au gouvernement un secours d'argent; de telle sorte que les talens de Silva Carvalho seront encore mis en réquisition. La Reine est vexée ou en peut plus du refus des députés de sanctionner la promesse qu'elle avait faite à son mari de le nommer commandant en chef. Senor Barjano a présenté une résolution pour que cet emploi ne fut jamais créé en temps de paix et il est à supposer que la chambre y donner son adhésion, bien que la reine ait écrite à son époux pour lui assurer que la nomination était certaine.

Nous apprenons par les gazettes du Canada qu'un duel a eu lieu entre M. Duvernay, l'éditeur de la Minerve et M. De Bleury, membre du parlement provincial, les champions échangèrent cinq coups de feu, et au cinquième M. Duvernay reçut une légère blessure à la cuisse. L'affaire s'arrêta là, sans qu'aucune réconciliation ait eu lieu entre les combattans. On attribue cette rencontre à des motifs d'opinions politiques.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le [illegible] mars 1836.

A MM. les présidents et MM. les membres des Conseils municipaux, réunis en assemblée générale.

Messieurs,

L'usage établi jusqu'ici dans l'administration qui vient de finir, autant que la nécessité d'éclairer les aldermen nouvellement élus, sur les besoins et les ressources financières de la Corporation, imposait en quelque sorte au maire le devoir de soumettre à chaque nouveau Conseil, le jour de son installation, un état des recettes et des dépenses présumées pour l'année administrative.

J'aurais désiré me conformer pareillement à cet usage, à l'ouverture des trois corps municipaux qui succèdent dès à présent à l'ancien conseil de la ville, et il m'aurait été agréable de leur présenter des informations aussi exactes que possible sur les moyens dont ils pourront disposer pour remplir le but dans lequel ils on été créés.

Mais vous comprenez que la réorganisation complète amenée par la loi du 8 mars dernier me met dans l'impossibilité d'asseoir sur l'avenir qu'elle nous prépare des données sur lesquelles il soit raisonnablement permis de faire fond.

Les trois municipalités étant investies non-seulement des mêmes droits entr'elles, mais aussi des mêmes privilèges et immunités qui étaient attribués à la corporation de la Nouvelle-Orléans, à la seule exception de la légère part qui ait été faite au conseil général, et chacune de ces municipalités jouissant, par là même de la faculté d'attirer à elle une grande partie des revenus dont la ville dispose en ce moment, il n'est donné à personne de prévoir avec quelque certitude dans quelles proportions se fractionneront ces revenus, et quelle portion en reviendra à chaque localité.

L'impôt assis sur les propriétés foncières et les esclaves, et la taxe payée par les débitans de liqueurs fortes sont les seules données sur lesquelles on puisse établir quelques chiffres; mais le port, les étaliers et colporteurs, les charrettes et voitures, les halles même que l'isolement des différentes parties de la ville rendra plus ou moins productives, ce sont autant de sources de revenus dont les trois corps constitués vont disposer à la fois, sans qu'on puisse prévoir ce que chacun d'eux en retirera.

D'un autre côté les dépenses que la nouvelle organisation entraînera dans chacune des sections, sont encore plus difficiles à prévoir puisque toutes celles que nécessitera l'administration, tant pour le traitement des fonctionnaires que pour les travaux de la voirie, sont encore à créer, et qu'on ne peut se faire d'avance une idée des entreprises et des travaux d'améliorations qui surgiront de ce nouvel ordre de choses.

Ainsi, Messieurs, dans l'hypothèse où je suis forcément placé, j'ai dû renoncer à l'entreprise de déterminer, même d'une manière approximative, le chiffre des recettes et des déboursés probables des municipalités, pour l'année courante. Au moment où il s'agit de régler définitivement les affaires de l'ancienne corporation, j'ai jugé plus utile, et surtout plus praticable de vous faire connaître l'état de l'avoir et des dettes de la Corporation, afin que dès ce moment vous puissiez prendre une idée des bases sur lesquelles devront être assises les opérations des commissaires de la caisse d'amortissement générale. Cet état de situation dont le document qui vous sera transmis incessamment par le trésorier vous fournira tous les détails, se résume ainsi:

Voir le document No. 4 pour les détails du passif de la ville.

DOIT.

A billets à payer,	$252,738
A bons émis pr. actions,	1,350,000
A bonds émis pr. emprunts,	1,771,000
Total	$3,373,738

AVOIR.

565 actions de la compagnie du chemin de Nashville,	$565,000
500 actions, Banque du Commerce	500,000
350 actions de la compagnie du dessèchement,	350,000
Billets reçus de la Cour des E. U.	955,728
Billets provenant des fermes, du pavage &c.	[illegible]
Caisse d'amortissement, argent en billets,	70,936
Caisse, le 30 avril,	34,444
Total	$2,585,979

Les revenus de la ville pour l'année courante, ainsi que la valeur des propriétés foncières de la Corporation ne figurent point à l'actif de cet état: parce que, d'après la loi du 8 mars dernier, ces revenus, après la quote part à prélever pour le paiement des dettes courantes de la corporation (sect. 15, art. 1er.) ainsi que pour la somme à déposer annuellement dans l'ancienne caisse d'amortissement (Sect. 15, art. 2) seront versés dans le trésor de chacune des municipalités (Sect 15 art 3;) et que d'après la même section de cette loi, les propriétés foncières appartiendront à la municipalité dans la circonscription de laquelle elles se trouveront placées. Néanmoins, comme j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour vous de prendre connaissance du nombre et de la valeur estimative de ces dernières propriétés, j'en joins ici une liste (Document No. 1)

Je n'ai pu me procurer qu'une note approximative des différens matériaux et des outils qui se trouvent dans les chantiers de la corporation, aussi, celle que je vous transmets dans le document No. 2 ne pourrait figurer ici que comme memento, il deviendra nécessaire d'en dresser une plus exacte ou plus rigoureuse avant d'ordonner la vente ou la répartition de ces matériaux et de ces outils, dans le cas où les municipalités ne jugeraient pas à propos de conserver une direction générale des travaux de la voirie.

Le document No. 3 est une sorte de sommaire des travaux d'améliorations exécutés depuis le 5 avril 1835 jusqu'à la fin du mois dernier.

J'aurais dû vous donner, peut être, dans un article séparé des détails sur le pavage, l'une des branches les plus importantes et les plus couteuses de nos améliorations; mais différentes choses m'en ont empêché. D'abord, l'ajournement indéfini du règlement de la comptabilité de ce département, par suite de la difficulté et souvent même de l'impossibilité d'établir les comptes des particuliers sur les titres qui démontrent authentiquement l'étendue de la façade de leur propriété, est une des principales raisons qui m'ont retenu, car, dans cet état de choses, comment prévoir les rentrées que la caisse d'amortissement générale pourra attendre de ce côté? En second lieu, la totalité de la dette qui provient des contrats pour pavage figurant à l'état général des dettes que je vous transmets, il devenait inutile de vous en parler une seconde fois.

Vous devez vous attendre naturellement à ce que je vous entretienne de la construction des prisons, question qui ne présentait aucune difficulté sous l'ancienne administration, et qui va se compliquer aujourd'hui par l'insuffisance de la loi du 8 mars. En effet, en déclarent, sect. 14, que les trois municipalités auront le droit de se servir des prisons en payant une portion raisonnable des dépenses que nécessiteront la construction, l'entretien et la garde desdites prisons, cette loi n'impose que d'une manière vague aux municipalités inférieure et supérieure l'obligation de contribuer à l'achèvement de ces édifices; car, dans quelle proportion y contribueront-elles?

Sous une autre point de vue, la question devient plus épineuse encore, car la loi n'ayant pas investi le conseil général du droit de rien décider à cet égard, (et encore moins les commissaires de la caisse d'amortissement général, qui ne sont chargés que de liquider la dette de la corporation,) il s'ensuit que le seul moyen de vider cette difficulté est de la soumettre au scrutin des trois conseils séparément; alternative chanceuse qui pourrait bien n'avoir qu'un résultat incomplet et qui par cela même provoquerait d'autres inconvénients.

Si j'ai dit que la question du coût des travaux d'achèvement des prisons n'étaient pas du ressort des commissaires de la caisse d'amortissement, c'est parceque je crois qu'il est impossible de considérer comme dette de l'ancienne corporation les dépenses qu'entraîneront les travaux dont l'adjudication n a pas encore pu être effectuée. Il en est de même de tous les travaux décrétés par le dernier conseil de ville, et pour lesquels la corporation n'a pas encore contracté.

A ces difficultés vient se joindre celle de savoir s'il faudra considérer comme obligatoires toutes les ordonnances de l'ancien conseil, qui ont pour objet diverses allocations annuelles, soit à titre de charité ou comme encouragement à certaines sociétés, soit pour d'autres objets, &c., dans le cas où l'affirmation prévaudrait, par qui ces sommes seront payées.

Tel est le résumé succint de la situation dans laquelle va se trouver la triple administration créée par la loi du 8 mars, et des obstacles qui, dès l'abord semblent devoir embarrasser sa marche; c'est surtout sur votre participation que je compte, Messieurs, pour m'aider à triompher de ces obstacles et à hâter la prospérité de notre florissante capitale. Secondé par vos lumières et votre expérience cette tache me paraîtra moins pénible, et il n'est rien que je n'entreprenne avec courage pour remplir le vœu de nos concitoyens.

Je suis avec considération, Messieurs,
Votre très humble serviteur,
D. PRIEUR, Maire.

Théatre français à la Nouvelle-Orléans.

L'édifice dont ce théâtre ne forme qu'une partie, est très considérable: il comprend une vaste salle de bal avec des appartemens pour les soupers et collations, ainsi qu'un grand nombre de salons de jeu, depuis celui où un Créole expose cinq cents piastres sur une carte jusqu'à la chambre obscure où la roulette est à l'ouvrage, et d'un pas plus lent mais non moins sûr, achève la ruine des joueurs par coups où l'enjeu n'est qu'une demi-piastre. J'ai visité ces salons pendant la représentation et je les ai toujours trouvés pleins. Ces établissemens qui ne tendent qu'à dégrader les mœurs dans quelque endroit qu'ils soient placés et sous quelque forme qu'ils se reproduisent, sont doublement dangereux lorsqu'ils sont installés sous le même toit qu'ils font évidemment partie de la même entreprise que le théâtre, qui ne devrait offrir en tout temps qu'une récréation innocente et dont la tendance pourrait être aussi élevée que morale. Les scènes de désespoir et de malheur auxquelles la passion du jeu donnait naissance chaque année chez un peuple dont le caractère est aussi vif que prompt à s'irriter, éveillèrent enfin la Législature de la Louisiane aux sentimens de ses devoirs, et à la honte de percevoir un revenu sur cette espèce de vol légalisé. J'eus le plaisir de voir, pendant cette même session même, un projet de loi présenté à la chambre, promptement adopté, par lequel le jeu était déclaré crime capital et soumis à la pénalité des lois. J'espère que le théâtre français se verra délivré pour jamais de l'association du jeu, et affranchi de la disgrâce qui devait se refléter jusque sur la scène.

[Impressions d'Amérique de Power]

GLOIRE ET COURAGE:
OU
LES ENFANS DE LA LOUISIANE.

Chanson composée pour la compagnie des CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.

AIR DE LA COLONNE
Ou *"Reine du Monde, ô France, ô ma Patrie!"*

Qui, d'un Dieu bon, la haute omniscience
Nous répartit avec égalité,
Tous ces bienfaits, où l'homme en sa démence,
Veut assumer une exclusiveté. (bis)
C'est donc en vain, qu'on entend ce langage:
"Dieu m'a doté d'un pouvoir sans second;
"Le cèdre est plus bas que mon front;
"A moi, surtout, gloire et courage—(bis.)

D'un fol orgueil, en tarissant la lie,
Les potentats, dans leur enivrement,
Ont propagé l'absurde anomalie
De s'élever par trop d'aveuglement—(bis.)
Chacun d'eux croit qu'un plus noble héritage
De ses soldats appuira les efforts;
Pourquoi tant d'incessante discorde
Pour envahir gloire et courage?—(bis.)

Or, nous aussi, nous avons notre gloire;
Et dans nos champs, d'ennemis renommés,
L'aigle, qui porte en son bec notre histoire,
Vit les transports par nos bras réprimés—(bis)
L'oiseau guerrier, quand vint pour nous l'orage;
A trompetté ce refrain glorieux:
"Comme à vos immortels aïeux,
"A vous, aussi, gloire et courage—(bis)

Pour refouler encor notre cohorte,
De nouveaux fils, un essaim belliqueux,
S'arme bientôt:—l'ivresse nous transporte,
Quand apparaît ce chasseur lumineux—(bis)
Ce que l'éclair, est au flanc d'un nuage,
Sa noble armure est aux feux du soleil:
Son coursier à son glaive est pareil;
A vous, aussi, gloire et courage—(bis)

Un jeune chef à l'aspect calme et ferme,
Improvisa cet escadron puissant;
Comme le dieu que la vague renferme,
Fit rejaillir le coursier frémissant—(bis.)
De son cimier, le virginal plumage,
Qui sur son front se recourbe en jet d'eau;
Pour ses soldats est un drapeau,
Que jasperont gloire et courage—(bis)

Viennent encor, des vains rois les esclaves,
Pour polluer ce groupe si brillant;
Ah! c'est alors qu'on jugera des braves
Que cache aux yeux, un pourpoint scintillant—(bis)
Jeunes condors, voltigeant au carnage,
Vous les verrez disputer de succès;
Et conquérir par leurs hauts faits,
L'honneur que promet le courage.—(bis)

Comme au désert, d'une ombre bienfaisante,
L'arbre feuillu, couvre le voyageur;
La Liberté, de sa robe ondoyante
Verse sur nous le reflet protecteur—(bis)
Notre étendard n'est-il pas son image?
Dans ses replis, écoutez cette voix:
"A tous, même somme d'exploits:
"A tous, honneur, gloire et courage".—(bis.)

TULLIUS ST. CERAN.

JAMBONS pour familles—30 boucauts, reçus par un chalan, à vendre par G. DORSEY,
3 mai 38, Nouvelle Levée.

BŒUF, [illegible] mess et [illegible]—139 demi barils de [illegible] reçus par un chalan, à vendre par G. DORSEY,
3 mai 38, Nouvelle Levée.

JAMBONS de [illegible] Epaules en boucauts reçus par un c[illegible] par G. [illegible]
3 mai Nouvelle Levée.

HUILE DE B[illegible]—20 barriques d'huile de baleine de [illegible], reçue et à vendre par H. WHITE,
3 mai [illegible]e des Magasins.

RUM de la Jam[illegible] boucauds rum, reçus et à vendre par H. WHITE,
3 mai [illegible]e des Magasins.

GENIEVRE de [illegible] rum de la Jamaïque, à vendre par
3 mai EASTMAN [illegible]RS, 30 V. Levée.

ON offre à vendre une [illegible] nègre et blanchisseuse, [illegible] griffonne, cuisinière demeurant dans le pays depuis [illegible] ans, agée de 28 ans, [illegible] un de dix ans, un autre de trois et le troisième d'un mois. Elle est bonne [illegible] S'adresser à M. D[illegible] encoignure St. Pierre [illegible]
3 mai—3

COMMERCIAL.

Nouvelle-Orléans, 2 mai 1836.

COTON.

1452	balles Mississipi		16¼ cts.
1047	do	do	16½
[illegible]	do	do	16½
[illegible]	do	do	16½
200	do	do	17¼
199	do	do	17¼
120	do	do	17
62	do	do	17
54	do	do	16¾
30	do	do	18
11	do	do	16
130	do	Alabama,	18¼
87	do	Floride,	16¼
4010			

Extrait d'une lettre du Hâvre, du 4 mars.

Une bonne demande continue à se manifester pour les cotons. Hier, après l'arrivée de l'Albany, parti le 11 février de New-Yord, il se traita quelques partis, entr'autres 300 balles très-bon Mobile à 145, et 200 Georgie à 125.

PRIX COURANT DE HAVRE, 1er Mars.

Coton, par livre	1 10 a 1 45	— 99 a 1 84
Upland	1 5 a 1 10	— 89 a 1 39
Mobile	1 16 a 1 55	— 99 a 1 44
Louisiane	1 10 a 1 63	— 99 a 1 52
Sea Island	3 25 a 5 50	— — a — —
Fernambouq	1 30 a 1 70	1 19 a 1 59
Bahia	1 25 a 1 60	1 14 a 1 49
Maranham	1 30 a 1 50	— — — —
St Domingue	1 25 a 1 35	1 14 a 1 24
Caraccas	— — — —	— — — —
Surat & Bengal	— — — —	— — — —
Salsepareille, par livre.		
Carraccas	— — — —	1 50 a 1 60
Mexico	— — — —	1 10 a 1 14
Cire par livre		
Du Nord jaune	2 10 a 2 20	— — a — —
Nouvelle Orléans, do	1 95 a 2 —	— — a — —
Potasse par 100 livres.		
New York, 1835.	61 — a 64	
Perlasse par 100 livres.		
du Nord, 1835.	62 50 a 65 —	
Riz, 100 livres, Caroline	27 50 a 30 —	

VENTES SUR LA PLACE DU HAVRE, *Du 22 au 29 février* 1836, *inclusivement:*

CIRE—Il s'est fait une vente de deux tonneaux, belle qualité, de New-York, à 2f 20c: 24 barriques reçues de Rotterdam, avaient déjà été vendues. Il existe sur le marché 8 tonneaux, en 1ères et 2des mains.

CAFE—La demande est très-bornée, une baisse de 1 à 1 1/2 centime par livre a eu lieu sur le café St-Domingue.

Il s'est vendu en tout 950 sacs, dont 930 bon ordin. St-Domingue à 70c. et 20 bel ord. à 71 1/4c.

COTON.—La demande se soutient et à des prix assez fermes; les ventes consistent en 7 800 balles, dont 2,936 Louisiane de 120 à 161f. 2,169 Upland à 130 à 142; 632 Mobile à 126 à 147f 50; 514 Tennessee à 110 à 123; 225 balles Pernambouc à 152f 50 à 157f 50; 34 balles Bahia 140f; 101 balles Peyta à 125f, et 287 St-Domingue à 136—le tout acquitté.

Arrivages, 9,307 balles coton des Etats-Unis, savoir: 4,725 balles par 4 navires de la Nouvelle-Orléans;

1,350	1	Mobile;
1,200	1	Savannah;
1,834	2	Charleston.

Existence, 29 fév. 1836,	25,052 b.	dont 19,407 E. U.
28 " 1835,	37,294	34,077
Importations des 2 derniers mois 1836,	81,903	75,237
Idem idem 1835,	61,068	56,776

LIVERPOOL, 5 mars.

TABLEAU comparatif des Importations et Exportations de Coton, pour le royaume d'Angleterre, du 1er. janvier au 27 février, avec celles de l'année dernière à la même époque:

	Importations en 1836:	*En* 1835:
Amérique	103,090 b	157,819 b
Amérique du sud	20,959	27,282
Indes Occid. Demerara, &c	840	1,474
Indes Orientales,	18,064	12,069
Egypte, &c.	3,579	1,296
	146,532	201,040

Excédant des Importations de 1835, sur celles de 1836, 54,508 balles:

Exportations en 1836:

Coton de l'Amérique	2742 b
—du Brésil	249
—des Indes Orientales	5606
—des Indes Occidentales	5
—d'autres provenances	20
	8,622

Total des Exportations en 1835, même époque	5472
Existence sur place 4 mars 1836,	182,980
" " 4 mars 1835,	139,750

RIO JANEIRO, 16 Février.

Les ventes de farine, pendant le mois passé, ont été de 14,600 barils; le 1er. février, il restait sur place une approvisionnement de 35,000 barils. La consommation a dû diminuer cette quantité; le seul arrivage est de 1300 barils, à bord le brig Cayuga, de Baltimore. Les marques Gallego et Haxell obtiennent 15,000 par baril; les autres farines des moulins de ses anciennes de 9 à 10|100 le baril.

Les exportations de café se sont élevées pendant le mois dernier à 80,000 sacs. Les meilleures qualités obtiennent 3,500 à 3,600 par arrobe. Les cuirs 146 à 146 reaux par livre. Le change est purement nominal, à 39 3-4; les piastres 1|340; les doublons 21|400 chacun.

Grand concert varié.

Au Théâtre Américain.

M. DOWNE, professeur de flute, des concerts de Londres et de l'Opéra Italien de cette ville, a l'honneur de prévenir le public qu'avec le consentement de M. Russell, il pourra donner le concert ajourné depuis quelques semaines,

JEUDI prochain, 5 avril,

Grand concert varié, dans lequel M. Downe se fera entendre pour la première fois en solo, à la Nouvelle Orléans. Pour le programme, voir les petites affiches du jour. M Downe sera assisté dans ce concert par l'élite des artistes de cette ville.
3 mai—2

AVIS AU PUBLIC—James Judge s'étant depuis quelque tems retiré des affaires, le propriétaire actuel a l'honneur de prévenir le public qu'il fait les mêmes affaires, dans toutes leurs branches. Il se flatte que par ses efforts et son zèle, il satisfera généralement tous ceux qui lui accorderont leur confiance ainsi que les pratiques de l'ancien établissement. Bureau dans la rue Notre Dame, entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, sous l'académie.
3 mai—3ps THOMAS MULVIHILL.

CUCULLU, LAPEYRE & Co. offrent en vente: 1200 sacs café vert Santiago, 1ère qualité, en débarquement; 100 do. do. Havane; 50 caisses sucre blanc, de qualité supérieure.
3 mai 27, rue Toulouse.

AVIS—Le soussigné continuera les affaires de commission et d'agence générale sous son propre nom et pour son propre compte.
3 mai SAMUEL CHAPMAN, 59 rue du Camp.

MARCHE du Mexique—5 ballots de merinos bien assortis et de couleurs variées; 3 ballots de bombazines assorties. C. G. ALLHUSEN,
3 mai 57, rue Tchoupitoulas.

MARCHANDISES Sèches—Guingans à raies et unis; mouchoirs moque madras, belles couleurs: lastings noir de jars; mouchoirs de batistes organdis 6-4; mousselines suisses à desseins, do unies; basin et batiste pour rideaux; mousseline gaze, à raies satinées et à carreaux; coutils de fil blancs et écrus; dentelles de fil, blonde, tulle &c. uni, 4¼ et 6¼; bas et chaussettes blancs et bleus, fil et coton, en débarquement du navire Mississipi, à vendre par
3 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres

Farine—De bonne qualité et superfine, en magasin à vendre par
3 mai EASTMAN & BROTHERS, 30 V Levée

PERDU—Hier, vers 2 heures, en passant de la rue Chartres par celles de la Douane, de la Levée et Bienville pour aller au bureau de change de Messrs J. R. St. John Gregory & Co. deux cents piastres, en un billet de $100, un de $50, le reste en billets de 10 à $5. tous des banques de cette ville, à l'exception de quelques uns de $10 ou $5.

La personne qui rapportera ces billets au no 10, rue Chartres, recevra une récompense libérale.
3 mai—3 J. EVANS & Co.

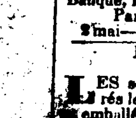

PERDU.—Echappé de chez M. Gaienné dans le faubourg d'en bas, (vers le 10 avril dernier) un Poney rouge, haut de 13 à 14 mains, à longue queue, longue crinière et ayant une marque sur la hanche. Une récompense libérale sera donnée à celui qui le ramènera à G. DORSEY,
3 mai— 38 Nouvelle Levée

Compagnie de la Bourse et de la Banque—3 mai.

AVIS—Un paiement de cinq piastres sur chaque action du capital de cette compagnie est requis des actionnaires. Il devra être fait à la caisse de la Banque, lundi, 17 mai.

Par ordre de la Direction,
2 mai—14 R. BRENAN, caissier.

MARCHANDISES SECHES, AYANT DROIT AU DRAWBACK.

LES soussignés offrent à vendre à des prix modérés les articles suivans, ayant droit au drawback et emballés expressément pour le marché du Mexique:
Indiennes françaises,
Dito do fonds rouges,
Dito anglaises,
Velours,
Moleskins ou Piel de Tussa,
Percale blanche 6¼,
Mouchoirs coton rouges, dito do rosas,
Dito dito à carreaux,
Rubans de soie, dits listons,
Bretagnes françaises, étroites et larges,
Chemises de batiste, brodées,
Lasting, Satteens, Quimones,
Flanelles imprimées,
Coutil fil gris français,
Bas de soie à côtes,
Foulards de soie français.
F. GILLET & CO.,
2 mai—3 No 57 rue de Chartres.

AVIS—Les soussignés, ayant loué les bains situés à l'extrémité du Bayou St. Jean, sur le Pontchartrain, ont l'honneur de prévenir les dames et messieurs de la Nouvelle Orléans et des environs que tout est prêt pour la réception des baigneurs et baigneuses. Ils espèrent par leur attention à tout ce qui peut rendre ces bains plus commodes et plus agréables mériter une part du patronage public.
Bayou St. Jean, 30 avril
2 mai—3 SMITH & SIMPSON.

AVIS—La société existant sous la raison de Chapman et Castillo est dissoute du consentement des parties. La raison commerciale servira aux deux associés pour la liquidation des affaires de la société.
Nlle. Orléans, 30 avril.
SAMUEL CHAPMAN,
2 mai—2s ANDREW CASTILLO.

MARCHANDISES pour le Marché Mexicain—Platilles 6-4 et 4-4; creas arabias, listones, bretagnes 6-4 et 7-4; cholets; estopillas, rosa platilles; Rouans, toiles de Bielefeld et d'Irlande, en pièces et demi pièces, coutils écrus, blancs et de fantaisie; bas et chaussettes de coton, ceintures de soie, batiste française, mousselines imprimées &c., à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
30 av 45, rue Bienville.

PORC—200 barils porc mess; 60 do M O, à vendre par
30a JOSEPH LANDIS, 14 Poydras.

POUR ALEXANDRIE, NATCHITOCHES et les RAFTS—Le bateau à vapeur ABEONA, capit. Y. G. Eddy, partira pour les dits ports, mercredi le 4 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
3 mai TOURNE & BECKWITH.

A Fréter ou à Louer—La belle goëlette fine voilière CREOLE, capitaine Fish, du port de 1000 barils. S'adresser au capitaine à bord, en face de la rue St. Louis ou à
30 av JOHN CROSBY, 39 rue du Camp.

Pour Tampico—Le brick fin voilier ATTAKAPAS, capit. Cormier, ayant la plus grande partie de chargement engagée, commencera à charger lundi. Pour le fret de 200 barils ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
30 av JOHN CROSBY, 28 rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier CHESTER, capitaine Watson. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face le poteau No. 57, ou à JAMES REED & Co,
35, rue Royale.
N. B. Ce paquebot sera remorqué dans la Delaware, par un bateau à vapeur. 30 av

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nlle. Orléans, 3 mai 1836.

LE jeudi, 12 courant, la direction procédera à l'élection du bureau qui doit être établi à l'enceignure des rues de la Levée et de l'Esplanade.
3 mai J. B. PERRAULT, caissier.

EN débarquement du brick Comet, de Marseille, et à vendre par les soussignés:
700 barriques vin de Bethfort et Bergasse,
160 demi barriques do do.
50 barils vin de Madère,
700 caisses vin muscat,
20 barrils vinaigre blanc,
700 paniers huile d'olive en bouteilles et demi do.
100 caisses savon bleu vif recuit:
300 paniers champagne en bouteilles et demi do.
150 caisses salaisons assorties,
300 caisses liqueurs assorties, extrait d'absynthe, &c
225 caisses eau de fleurs d'oranger;
75 caisses curaçoa, noyau et eau de vie du Dantzick
2 demi et 4 quarts de pipe eau de vie de cognac;
10 caisses saucissons,
109 caisses, 100 paniers vermicellis et macaronis;
25 balles de 16 milliers bouchons fins,
30 balles amandes en coque;
27 jarres do. cassées,
60 caisses fruits à l'eau de vie et cerises,
4 jarres fruits confits et nougat;
1530 chaines d'aulx,
117 paniers bouteilles vides.
LEGENDKE & SAMORY,
3 mai 47 rue Toulouse.

AVIS—EDMOND FORSTALL, informe ses amis et le public qu'il a formé une société avec M. Auguste L. Fernet, pour les ventes publiques. Ils se chargeront d'acheter et de vendre toutes propriétés foncières, actions de banques, esclaves, etc. Ils sollicitent les suffrages du public en général, l'assurant à l'avance du soin qu'ils mettront à mériter sa confiance
La société sous la raison
3 mai—3 E FORSTALL & Co. 40 rue du Camp

SUCCESSION de LEWIS—Vente par le Register des Testaments—Jeudi, le deuxième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Joseph Lewis, les esclaves et propriété foncière, savoir:

ESCLAVES.

Une négresse nommée Martha, âgée d'environ vingt deux ans, et ses deux enfans, savoir: Sam, âgé d'environ 4 ans, et un enfant nommé Isaac, âgé d'environ 4 mois. Le défunt a acquis la dite Martha de Stephen Peillon, par acte devant William Boswell, notaire, le huit mars 1830.

PROPRIETE FONCIERE.

Un Lot de Terre dans le faubourg Marigny, ayant mesure française, cinquante et un pieds de face à la rue Victoire, entre les rues Mandeville et Espagne, sur une profondeur de cent sept pieds, et les améliorations qui s'y trouvent, acquis par le défunt de Saint Preux Latour, par acte devant Carlile Pollock, not. public, le trois juillet 1829.

Conditions de la vente: Les esclaves payables un tiers comptant, et la balance à un crédit de six et douze mois, et la propriété foncière à un crédit de douze, dix huit et vingt quatre mois; tous les billets doivent être endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, reg des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
3 mai

SUCCESSION Harford—Vente par le régister les testamens.—Samedi le quatorzième jour de mai 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu William H. Harford,

Dix actions du fonds capital de la compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle Orléans.

Conditions: comptant.
3 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Bernard Marigny contre A. A. Suarez.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi, 6 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de vente.

Un certain lot de terre, situé en cette ville, faubourg Marigny, rue Victoire, entre les rues Marigny et Mandeville, mesurant quarante deux pieds de face à la rue Victoire sur soixante quinze pieds de profondeur, mesure française, désigné par le no soixante et dix de l'ilet trente huit, borné sur un côté par une allée appartenant à Me Veuve Poultney et de l'autre côté par la propriété appartenant à M. B. Marigny, avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
3 mai FRED. BUISSON, shérif

Banque des Etats Unis contre Quatre vingt actions dans le fonds capital de la Banque des E.-Unis.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, 14 mai à une heure de relevée: Quatre-vingt actions dans le fond capital de la Banque des Etats-Unis, saisis dans l'affaire cidessus.

Conditions, comptant.
3 mai FRED. BUISSON, shérif

PERDU OU VOLE.—Samedi soir, 30 avril, un petit portefeuille de poche, vert foncé, contenant deux billets de cinq piastres, de banques de cette ville, un check pour la somme de treize cents piastres sur la Banque de la Louisiane, signé par N. & B. Hart. payable au porteur et daté du 4 mars 1836, un billet à ordre d'Andrew McCoy, à l'ordre de Wade pour une somme de deux ou trois cents piastres, et différens autres papiers et memorandums qui ne sont d'aucun service à personne qu'à leur propriétaire. Le public est prévenu de ne point recevoir ou négocier le billet ou le check, parce que le paiement en est suspendu. Une récompense de $20 sera payée à quiconque remettra ce portefeuille de poche, avec son contenu, à l'Editeur de ce journal.
2 mai—3

DEMANDE D'ASSOCIE.—Une personne bien établie dans les affaires de commission et le commerce d'épicerie, dans cette ville, désire trouver un associé qui puisse fournir un capital de 5 à $6,000 comptant. On donnera et on exigera de bonnes recommandations. S'adresser par écrit à la boite no. 443, à la Poste.
2 mai—3

RESTE à vendre à l'amiable au consulat de France, rue de l'Esplanade, de ce jour au quinze mai prochain, des livres, des rideaux blancs, 2 lits d'enfans et des moustiquaires, une bibliothèque d'acajou, de l'argenterie, des chaises et des canapés français, un lustre en bronze doré, des flambeaux et des vases de bronze et marbre, une lampe d'albâtre, une armoire, une cage à poule, des baquets, quelques objets de ménage, deux portes vitrées, une grande armoire pour harnais, un cheval bon à tout, une charrette, des selles, colliers, brides, mords, fouets anglais, une selle de femme, etc.
2 mai-3

LES soussignés ont en débarquement et offrent à vendre: 100 barils maquereau no. 1, 2 et 3; 50 do demi; 300 caisses morue blanche et sèche; 200 do. hareng, 1ère qualité. 100 do savon de Winchester; 50 do blanc de baleine; 100 barils rum du nord; 30 boucauds do; 100 barils genièvre américain: 100 do eau-de-vie.
CARRIERE DARAN & Co.
2 mai. rue St. Louis no 11.

MARCHANDISES ayant droit au drawback—Par les derniers arrivages, un assortiment considérable de marchandises convenables au marché mexicain, savoir: satteens, couleurs assorties, toile à draps, nankins bleus, velveteens assortis, satteens à carreaux et à raies; lastings; draps bleu et écarlate, de qualités supérieures; casimirs; batiste et jaconas de 40 pouces; schalls unis; mouchoirs et roses de Turquie, chemises de couleur des dessins des plus nouveaux. Le tout avec conditions les plus favorables à vendre par WILLIAM VANCE,
2 mai 18 Douane.

MONSIEUR LEON LHOSTE a l'honneur de prévenir le public de la Nouvelle Orléans que la société qui existait sous la raison Lhoste et Begault est dissoute.
2 mai—3

EN débarquement du navire Surat, et à vendre par le soussigné:
80 caisses Chandelles No. 6;
20 do " No. 4.
OGER FILS,
2 mai—3 rue Toulouse, No. 19.

VINS, &c—150 barriques Vin Bergasse;
50 barils Vin Blanc, haut Barsac;
50 barils Imitation Madere;
50 paniers Huile Plagnol;
150 paniers Bouteilles;
200 caisses Vin Muscat, Viguier;
100 caisses Vin blanc Barsac et Sauterne;
50 caisses Eau de fleur d'Orange;
25 caisses Absinthe Suisse;
100 paniers Guignolet;
300 rames Papier gris;
25 caisses Fruits à l'eau-de-vie;
Plus, un assortiment complet de comestibles, à vendre par OGER FILS,
2 mai—3 rue Toulouse, No. 19.

BANQUE DE CARROLLTON.

AVIS est donné par les présentes aux actionnaires de cette institution qu'un dividende semi-annuel de 4 pour cent a été déclaré par la direction; lequel dividende sera payé à bureau ouvert le 9 mai.
2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.

A UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après; 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes que lesdits paiemens devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 3 mai,
Au Bénéfice de Mme. Millot-Jobey,
CHRISTINE,
OU STOCKHOLM ET FONTAINEBLEAU;
Drame en cinq actes, de M. A. Dumas.
Un intermède de danse.
Le spectacle sera terminé par
LE POLTRON,
Vaudeville en un acte.

PROCLAMATION
PAR
EDWARD D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la loi requiert que les Représentans de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, par le vingt cinquième Congrès, qui doivent rester en fonctions pendant deux ans à partir du trois de mars mil huit cent trente sept, soient élus le premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, savoir:

Un représentant au 25ème Congrès, qui doit être choisi dans le premier district congressionnel, composé des comtés d'Orléans, des Allemands, d'Acadie et de Lafourche.

Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le second district congressionnel, composé des comtés d'Iberville, de la Pointe Coupée et de Féliciana.

Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le troisième district congressionnel, composé des comtés des Attakapas, des Opélousas, des Rapides, des Natchitoches, de Ouachita et de Concordia.

Et attendu que la loi porte qu'aux jours sus-mentionnés, il sera élu un sénateur dans chacun des districts sénatoriaux ci-après, dont les fonctions devront durer quatre ans, savoir:

Un sénateur pour le comté des Allemands.
Un sénateur pour le comté d'Acadie.
Un sénateur pour le comté des Opélousas
Un sénateur pour le comté des Rapides
Un sénateur pour le comté de Concordia.
Un sénateur pour le district comprenant les paroisses de Ste. Hélène, de St Tammany, de Washington et de Livingston.
Un sénateur pour le premier district du comté d'Orléans.
Et un sénateur pour le troisième district du comté d'Orléans.

Et attendu que la loi porte aussi que le dit premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, cinquante représentans à l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, seront élus et choisis pour le terme de deux ans, dans tout l'Etat, de la manière suivante, savoir:

Un représentant pour la paroisse de Plaquemine.
Un représentant pour la paroisse de St. Bernard.
Sept représentans pour la paroisse d'Orléans.
Un représentant pour la paroisse de Jefferson
Un représentant pour la paroisse St. Charles.
Un représentant pour la paroisse St. Jean Baptiste.
Deux représentans pour la paroisse St Jacques
Un représentant pour la paroisse de l'Ascension.
Deux représentans pour la paroisse de l'Assomption.
Trois représentans pour la paroisse de Lafourche Intérieure.
Un représentant pour la paroisse de Terrebone.
Un représentant pour la paroisse de Ouest Baton-Rouge.
Un représentant pour la paroisse et le comté de la Pointe Coupée.
Un représentant pour la paroisse de Concordia et Carroll.
Deux représentans pour la paroisse et le comté des Natchitoches.
Un représentant pour la paroisse de Catahoula.
Deux représentans pour la paroisse des Rapides.
Un représentant pour la paroisse des Avoyelles.
Trois représentans pour la paroisse de St. Landry.
Deux représentans pour la paroisse de Lafayette.
Un représentant pour la paroisse d'Iberville.
Un représentant pour la paroisse de St. Martin.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Marie.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Baton-Rouge.
Un représentant pour la paroisse de Claiborne.
Un représentant pour la paroisse de Ouachita.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Féliciana.
Deux représentans pour la paroisse d'Ouest Féliciana
Un représentant pour la paroisse de Washington.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Hélène.
Un représentant pour la paroisse de Livingston.
Un représentant pour la paroisse de St. Tammany.

En conséquence, j'ai jugé à propos de lancer cette proclamation, afin de donner aux électeurs, dans toute l'étendue de l'Etat, avis des susdites élections, ordonnant à tous juges de paroisses, sheriffs et autres fonctionnaires que cela concerne, de enir les dites élections au jour susdit, dans leurs paroisses, districts et comtés respectifs, de les faire diriger, et d'en faire faire des retours, de la manière et dans le délai voulus par la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce deuxième jour de mai, mil huit cent trente six, et dans la soixième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

E. D. WHITE.

Par le Gouverneur,
MARTIN BLACHE, Sec. d'Etat.

ELECTION DU JURY DE POLICE.

EN vertu de la 3e section de la loi, approuvée le 8 Mars 1836, intitulée "Acte pour amender l'acte pour incorporer la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 17 février 1805, ainsi que d'autres actes amendant le dit acte," qui divise la ville de la Nlle-Orléans en trois Municipalités, la première comprenant cinq districts, la seconde trois districts et la troisième quatre districts, et attendu que par la 2e section de la loi approuvé le 7 avril 1824, intitulée "acte relatif à l'organisation du jury de police de la paroisse d'Orléans," il est ordonné que chaque district de la ville de la Nouvelle Orléans, élira un représentant au jury de police de la dite paroisse. Les citoyens de la ville de la Nouvelle Orléans, dans les limites des trois municipalités, et ceux de la rive droite du fleuve, du Canal Bernoudy à l'habitation Dessalles, sont prévenus que le lundi 9 mai prochain, l'élection d'un représentant au jury de police par chacun des Districts ci-après désignés aura lieu, savoir:

Dans la 1ère. Municipalité.

Pour le 1er. District, à la cour du juge Gayol, rue Conti, sous la présidence du juge Gayol.

Pour le 2e District, chez M. Lamothe, rue Chartres, sous la présidence de MM. J. Lamothe et ———.

Pour le 3e District, chez Mr Jn. Davis, rue d'Orléans, sous la présidence de MM. Roufine Fernandez et M. Cruzat.

Pour le 4e District, chez Mr. Joseph Sauvinet, sous la présidence de MM. P. A Rousseau et J. B. Laporte.

Pour le 5e District, chez Mr. Bowman, au Bassin, sous la présidence de MM. Bowman et Fréd. Roy.

Dans la 2e. Municipalité.

Pour le 1er. District, à l'Arcade de Banks, sous la présidence de MM. St. Clair Thomassin et Oliver Akin.

Pour le 2e District, chez Mr. Chs. Dimond, rue Tchoupitoulas, sous la présidence de MM. James Purdon et S. D. Dixon.

Pour le 3e District, chez Mr. H. Norton, sous la présidence de MM. L. R. Gaiennié et Alex. Plauché.

Dans la 3e. Municipalité.

Pour le 1er. District, chez le juge Laneuville, encoignure Esplanade et Casacalvo, sous la présidence du juge Laneuville et J. Queré.

Pour le 2e District, à Franklin Hall, rue Levée et Champs Elysées, sous la présidence de MM. A. Clavier et Paulin Blanc.

Pour le 3e District, à Free Port Hotel, rue de la Levée, sous la présidence de MM. H. Cantrel et B. Cornu.

Pour le 4e District, chez Mr. Ls. Bringier, chemin du Bayou, sous la présidence de MM. Coquet et R. Brugier.

Pour le District de la rive droite du fleuve, chez Mr. Arthur Fortier, sous la présidence de MM. Arthur Fortier et Louis Bernoudy.

Des votes, au terme de la loi, seront reçus depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après-midi.

Nouvelle Orléans, 30 Avril 1836
2 mai—6 (Signé) CHS. MAURIAN, juge.

BEURRE—30 frequins beurre de Goshen, en débarquement du navire Arkansas, à vendre par
2 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

TABAC de St. Yago de Cube—55 surons à vendre par
2 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

AVIS—Durant mon absence de la ville, M. Charles F. Hosey, est dûment autorisé mon agent.
21 mai—10 SAMUEL MOORE.

TABAC—43 boucauts tabac en feuilles, à vendre par
2 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

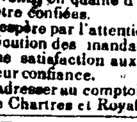

EGAREE—Hier matin, dans le faubourg d'en bas, une chienne d'arrêt, toute noire, à l'exception d'une petite tache blanche sur l'une des pattes—répond au nom de Fan, et a autour du cou un collier sur lequel est inscrit le nom du propriétaire. Une récompense honnête sera payée à quiconque la ramènera à MM. Lambeth & Thompson
2 mai—3

AGENCE—Le soussigné, de nouveau fixé à la Nouvelle Orléans, donne avis qu'il se chargera à l'avenir, en qualité d'agent, des affaires qui pourront lui être confiées.

Il espère par l'attention soutenue qu'il portera dans l'exécution des mandats qu'il pourra recevoir, donner pleine satisfaction aux personnes qui placeraient en lui leur confiance.
F. LAVILLE.
S'adresser au comptoir d'Hypolite Baloc, rue Conti, entre Chartres et Royale.
28 av—1m

RECU par les derniers arrivages—20 grosses balles coton blanc,
26 caisses indienne,
1 grosse balle indienne bleue,
8 caisses velour,
2 grosses balles de drap léger,
8 balles de quimones
5 caisses mouchoirs imprimés
2 malles de challiotte,
5 balles cotonnade épaisse, à vendre par
KENNEDY, DUREL & Co,
30 av rue Toulouse, No. 52.

CAFE—327 sacs Café de la Havane, en débarquement de la goëlette Mero, à vendre par
30 av Thos. BARRETT & Co.

VINS—300 barriques Vin de Marseilles; 300 quarts Malaga sec; 7 balles Amandes princesse; 30 do. à la reine; 30 do dures; 100 caisse sucre blanc de la Havane, en magasin et à vendre par
30 av Thos. BARRETT & Co.

CHAMPAGNE—900 douzaines en caisses et paniers, dont une partie de première qualité, à vendre par 30 av R. GRONING & Co.

FARINE—172 barils, en débarquement du bateau à vapeur Oceana, à vendre par
30 av R. GRONING & Co.

SEL DE LIVERPOOL—Fin et demi gros en débarquement du navire Telumah, et à vendre par
2 mai CARRIERE, DARAN & Co. rue St. Louis

Ventes à l'Encan.

PAR THOS C. CASH & Co.

Vente de Marchandises par ballots.

IL sera vendu jeudi, 5 du courant à 11 heures du matin, au no. 44, rue du Camp, encoignure Gravier: 150 ballots de marchandises pour la saison; immédiatement avant cette vente de marchandises, il sera vendu sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, une caisse de marchandises sèches assorties, avariées à bord de la barque Flora, capitaine King, de Boston
3 mai—3

PAR THOS C. CASH & Co.

Ameublemens à vendre.

IL sera vendu mercredi prochain, 4 du courant, au no. 11, rue du Camp, encoignure Gravier: l'ameublement complet, et la batterie de cuisine d'une personne qui ne désire plus tenir maison, et qui consiste en partie de sideboard d'acajou, tables à diner, tables à cartes, sofas, armoires, bureaux, lavabo, glaces, vases d'ornement, tableaux et gravures, verres, verres à liqueurs, service à thé, caraffes de verre taillé, chandeliers, lampes, lits et matelas, etc.
3 m—3

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans, daté 27 avril 1836, il sera vendu le samedi 4 de juin prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la propriété suivante, appartenant à la succession de feu James Frères, savoir:

L'établissement de la Presse à coton à vapeur, situé sur un certain ilet borné par les rues Carondelet, Perdido, Baronne et Union, ayant 225 pieds 1 pouce de face sur la rue Carondelet, 314 pieds 9 pouces de face sur la rue Perdido, 225 pieds 4 pouces de face sur la rue Baronne, 312 pieds 9 pouces de face sur la rue Union, ensemble avec les bâtimens qui y sont situés, machine à vapeur et autres appartenances.

Conditions 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an, du jour de leur échéance jusqu'à l'époque où ils seront payés; mais il est entendu que cette clause ne pourra nullement autoriser les acheteurs de l'ilet ou d'une partie quelconque de la dite propriété, à retarder le paiement des billets lorsqu'ils seront échus.

Les actes de vente seront passés pardevant F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs
3 mai

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui, 3 du courant, à midi no. [illegible] rue Dumaine et St. Philippe, une quantité de meubles et batterie de cuisine. Conditions comptant.

PAR B. BOUNY,

MERCREDI 4 de Mai prochain, il sera vendu à midi, à la bourse, de J Hewlett.

La goëlette Elmina, du port de 28 tonneaux avec son agrément, voiles &c, le tout en bon état, comme neuf, n'ayant que 8 ou 10 mois de service pour rien désirer de plus convenable; les voyages du fleuve et du lac. Pour plus amples informations, s'adresser à bord, tout auprès du Fort, sur l'autre rive du fleuve.

Conditions, au moment de la vente. [2 mai

PAR J.B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi, 5 du courant, à midi à la Bourse de Hewlett,

La goëlette Halcyon, reparée, chevillée et doublée en cuivre depuis trois mois seulement, du port de [illegible] tonneaux, et prête à mettre en mer avec ses agrès et apparaux, telle qu'elle se trouve maintenant mouillée vis à vis la rue Toulouse. L'inventaire peut être examiné au bureau de l'encanteur sus nommé, rue Conti, No. 20.

Conditions: 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.
2 mai

PAR DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le mardi, 3 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett

Cinq Nègres acclimatés, bucheurs et bons à tous les travaux de forêt, &c.

Cinq Négresses acclimatées de l'âge de 16 à 22 ans parmi lesquelles se trouvent des domestiques de maison, des couturières, &c.

Les noms et qualités seront connus au moment de la vente et tous ces esclaves sont garantis des vices maladies prévus par la loi.

Conditions: Un an de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 25

PAR THOMAS C. CASH & Co.

Vente du bateau à vapeur Ouachita—Pour compte, il sera vendu [illegible] savement le mardi, 3 mai, à midi, à la Bourse d'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, LE BATEAU A VAPEUR OUACHITA, avec ses agrès et ameublement, tel qu'il se trouve maintenant amarré à la Levée, en face de la Commune. Le Ouachita est un bateau neuf, d'un modèle approuvé; il a été construit à Cincinnati, en 1834, mesure 127 pieds de long sur 22 de large, 6 pieds 4 pouces de profondeur, et est du port de 103 tonneaux 25/95

Conditions: 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction.
23 av—9

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

IL sera vendu jeudi, 5 de mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour clore une société.

Cinq [illegible] terrains situés au faubourg Franklin et au [illegible] de l'ancienne à coulisse, désignés par les nos 18, 19, 20, 21 et 22 de l'ilet 57, suivant le plan général dressé par Jos. Pilié, et dépôt en l'étude de Th. Seghers, notaire. Ces terrains sont renfermés par les rues Frankfort, Marigny, Girod et Mandeville et ayant chacun 25 pieds face à la rue Mandeville 118 pieds de profondeur.

Conditions: Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets par coupons endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.—Les actes de vente pardevant J Cuvillier, not pub. 2

Wm. F. Thompson & Co. contre leurs créanciers.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente au magasin du sheriff, rue d'Orléans, entre les rues Bourbon et Royale, le Mercredi, 4 mai prochain, à midi, 51 Paniers de Vin de Champagne.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.—Conditions: comptant.
FRED. BUISSON, Shff

SAINDOUX—657 barillets saindoux, en débarquement du steamer George Washington, à vendre par
27 avril G. DORSEY, 38, Nlle-Levée

EN débarquement du brick Attakapas, 300,000 lbs. de sassafrille, et à vendre par
30 av JOHN CROSBY, 38 rue du Camp.

$25 Récompense.—Parti marron depuis le 8 du mois dernier, le mulâtre nommé Davis, ou RICHARD, ci-devant appartenant à M. McHugh, et ayant un dray depuis très longtemps à la Nlle. Orléans; il est âgé d'environ 23 à 24 ans, mesure à peu près 5 pieds 6 pouces, il est robuste et parle le français et l'anglais. Il a été vu ces jours derniers, dans les derrières de la maison de M. Alex. Milne, chemin du Bayou. Il était vêtu d'un habit noir de bombazine. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont notifiés de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. La récompense ci dessus sera payée à quiconque le ramènera au soussigné, no 172, rue du Bassin. [2 mai—3] WILLIAM BOWMAN

A VENDRE OU A LOUER—Une bonne négresse âgée d'environ 16 ans. Elle a presque toujours été employée comme bonne d'enfans, mais elle peut se rendre utile et faire tous ouvrages de maison. S'adresser au no. 251, rue du Camp ou au no. 16, rue Poeyfarre.
29 av

AVIS—Toutes personnes ayant quelques réclamations contre la succession vacante de feu William H. Harford, et celles qui doivent à ladite succession, sont requises de présenter leurs comptes appuyés de pièces justificatives, comme aussi de payer à
29 av—3 WM. BRYAN, 36 Vieille Levée.

LE soussigné étant dans l'intention de s'absenter de l'Etat, invite ceux qui peuvent avoir des réclamations contre lui, de se présenter pour avoir un règlement et ses débiteurs de vouloir le solder immédiatement, et en son absence de s'adresser soit à Barthelemy Pomius ou à Pierre Sclavon.
29 av—3 A. VILLARD.

JACOB LURIA, avocat, No. 3, rue Bourbon, no. [illegible] rue Gravier et no. 36, rue Condé, deux portes après la Cour de Cité. On le trouvera au premier bureau susdit, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi.
28 av

SACS A PAPIER—200 sacs, vendre à par
15 av ROBERT H WHITE, 25 Magasins.

AVIS—Des propositions seront reçues par MM. Armand Pitot et J. J. Mercier, au bureau de M. S[illegible] St. Louis, pour la construction d'une église qui devra être érigée au faubourg Marigny. Pour le plan, s'adresser à Benjamin Buisson, architecte.
19 av—3

AVIS—Le lot no. 54, dans le bourgade no. 10, de la paroisse de St. 12 Est, ayant été offert en vente, mais n'ayant réservé, avis est donné par les présentes que le lot est ouvert aux entrées particulières et que je recevrai des propositions à cet effet à midi, le 12 mai prochain. B. Z. CANONGE,

Register du bureau des terres publiques, 12 mai Sud Est de la Louisiane
8 avril—30

UN négociant désire employer un jeune homme de 12 à 14 ans, possédant une bonne écriture, et disposé à se rendre utile. Il recevra un salaire. S'adresser no. 57 rue Tchoupitoulas.
22 av

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a vendu son fonds de graines de jardinage à M. Lelièvre, déjà avantageusement connu pour la bonne qualité de ses graines.

Il prend cette occasion de remercier les personnes qui l'ont honoré de leur confiance, et les prie de continuer à M. Lelièvre qui, comme lui, jaloux de la mériter, s'efforcera toujours de satisfaire ses pratiques.
26 av—6 R. BEAUVAIS.

PERDU—Hier dans la matinée quatre billets à ordre, chacun de la somme de quarante piastres, deux tirés par P. H. Hazeur, à l'ordre de M. Louis Gassuron et endossés par lui, et paraphés ne varietur par J. Cuvillier, not. pub. datés le 21 novembre 1835, payables l'un à six mois de date et l'autre à dix huit mois, et deux autres billets, de même date et aussi paraphés comme ci-dessus, tirés par N. Pavageau, à l'ordre de Nelson Desbrosses et endossés par lui, payables l'un à douze mois, et l'autre à dix huit mois de date. Une récompense honnête sera payée à quiconque les rapportera chez M. Joseph Cuvillier, not. pub rue Royale; le paiement en ayant été arrêté, l'on est prévenu de ne pas les négocier.
21 av—30

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 8599. —Pierre Passebon, contre ses créanciers—Il est ordonné que toutes les personnes y intéressées auront à déduire leurs raisons dans le délai de dix jours de la publication de cet ordre, pourquoi le tableau de distribution enregistré dans cette affaire par le syndic de l'insolvable, ne serait pas homologué et confirmé.
Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, Nlle.-Orléans, 29 avril 1836.
30 av—3 P. A. GUYOL, greffier.

ASSOCIATION DES COTES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET MOBILE—Les livres de souscription au fond capital de cette Institution seront ouverts le 23 mai, dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances Maritimes et contre l'Incendie du Mississipi, et conformément aux clauses de l'art. 8 de la charte, resteront ouverts pendant vingt jours, dimanches exceptés, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
[illegible]